

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

SOMMAIRE

**SOPAC - MODE DE GOUVERNANCE : APPROBATION PRÉALABLE DE L'ADOPTION PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FORMULE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL -
FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION MAXIMUM DU PDG 4**

<i>Madame le Maire</i>	6
<i>Monsieur PAULMIER</i>	8
<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Alain BAUDIN</i>	10
<i>Jérôme BALOGE</i>	11
<i>Alain PIVETEAU</i>	12
<i>Nicolas MARJAULT</i>	12
<i>Bernard JOURDAIN</i>	13
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	14
<i>Jérôme BALOGE</i>	14
<i>Patrick DELAUNAY</i>	14
<i>Alain PIVETEAU</i>	15
<i>Madame le Maire</i>	15
<i>Alain BAUDIN</i>	15
<i>Christophe POIRIER</i>	15
<i>Amaury BREUILLE</i>	15
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	15
<i>Madame le Maire</i>	15

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/10/2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Emmanuel GROLLEAU donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Adjoints :

- Mme Delphine PAGE

Conseillers :

- M. Michel PAILLEY
- Mme Jacqueline LEFEBVRE -

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2011

n° D20110472

SECRETARIAT GENERAL

**SOPAC - MODE DE GOUVERNANCE : APPROBATION
PRÉALABLE DE L'ADOPTION PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA FORMULE PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL - FIXATION DE LA
RÉMUNÉRATION MAXIMUM DU PDG**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur plusieurs questions relatives aux organes dirigeants de la société anonyme d'économie mixte SOPAC dont elle est actionnaire, en vertu de plusieurs textes et dispositions :

- vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mai 2011 relative à l'extension de l'objet social de la SOPAC et approuvant le changement de gouvernance de cette société par sa transformation en société administrée par un conseil d'administration,
- vu l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAC en date du 24 juin 2011 décidant cette transformation, sur proposition du conseil de surveillance adoptée en date du 13 mai 2011,
- vu l'article L225-51-1 du Code de commerce relatif aux instances de direction des sociétés anonymes, qui précise en son deuxième alinéa que le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la fonction de direction générale,
- vu l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'accord du représentant d'un conseil municipal sur la modification des structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale est soumis à délibération préalable du conseil municipal approuvant cette modification,
- vu l'article L. 1524-5 du même code qui dispose que les élus agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales ou de leurs groupements et exerçant, à l'exclusion de tout autre, les fonctions de membre, de président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance et de président assurant les fonctions de directeur général peuvent recevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignée, cette délibération devant fixer le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient,
- Vu l'article L2123-20 du code général des collectivités territoriales relatif au montant des indemnités maximales que peuvent percevoir les élus, incluant les sommes provenant de leur participation au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte ou en qualité de président d'une telle société,

Considérant que la délibération adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du 19 septembre dernier devra être abrogée,

Sans que le Conseil municipal ait à préjuger des décisions que prendront les instances dirigeantes de la SOPAC,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord préalable à l'option qui sera prise par le conseil d'administration de la SOPAC en faveur de la formule du Président Directeur Général pour l'exercice de la fonction de Directeur Général de la SOPAC et autorise ses représentants à se prononcer en ce sens ;
- autoriser ses représentants au sein du conseil d'administration de la SOPAC, à se porter candidat à la fonction de Président Directeur Général et autoriser celui d'entre eux qui aura été désigné à exercer le mandat de Président Directeur Général es-qualités ;
- autoriser le versement à celui des représentants susnommés qui serait investi par la SOPAC des fonctions de Président Directeur Général, d'une rémunération d'un montant situé entre un minimum de 1 € et un maximum de 2000 euros bruts mensuels ;
- abroger sa délibération du 19 septembre 2011.

Messieurs Pascal DUFORESTEL, Christophe POIRIER, Amaury BREUILLE et Madame Sylvette RIMBAUD, Représentants de la Ville de Niort à la SOPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	4
Abstention :	3
Non participé :	4
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire :

J'ai décidé de vous inviter à ce Conseil municipal extraordinaire, suite au débat que nous avons eu dans cette enceinte le 19 septembre dernier, au sujet d'une délibération portant sur, je cite : l'adoption de la formule Président Directeur Général et la fixation de la rémunération maximum de son PDG pour la SOPAC, autorisant Pascal DUFORESTEL à exercer le mandat de PDG, et autorisant le versement par la SOPAC d'une rémunération maximum au titre de ce mandat.

J'ai voulu réunir ce Conseil municipal extraordinaire bien avant que Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture nous fasse des remarques de forme, et simplement de forme, dont nous avons pris connaissance, sur la délibération du 19 septembre.

En effet ce jour là, j'ai eu le sentiment d'une part, que tous n'avaient pas compris ni la démarche poursuivie, ni le rôle d'une entreprise publique locale, pas plus que son fonctionnement ou encore les pouvoirs de la commune majoritaire dans une telle structure.

Enfin, j'ai eu le sentiment que certains conseillers municipaux souhaitaient en faire un sujet de polémique politicienne, je ne m'étais pas trompée.

J'ai donc jugé utile très rapidement de revenir au fond des remarques qui ont été formulées, et de vous proposer une autre délibération portant sur le même thème, ayant les mêmes conséquences, mais formulée de manière différente.

J'ai également jugé utile d'expliquer publiquement ce qu'est une EPL ou une SEM, ce que fera Monsieur le Directeur Général des Services après mon intervention.

Ainsi, l'opposition « Faisons gagner Niort d'abord », ne pourra plus jeter en pâture aux Niortais des informations déformées voir fausses, jetant le trouble dans les populations. Notre Majorité est en effet composée, je le sais, de gens honnêtes et transparents.

Avant de rentrer dans le fond du sujet, il m'importe de rappeler un certain nombre de points qui avaient été abordés le 19 septembre dernier.

D'abord que les indemnités d'élus sont justifiées, quelles sont encadrées par la loi, soumises à cotisations sociales et à impôts. En outre, elles sont plafonnées pour les plus élevées d'entre elles à 8 272 € par mois. Vous en percevez dans cette collectivité, émanant de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération, et je sais qu'aucun élu ici, quelque'il soit, ne s'enrichit sur le dos des contribuables.

Que la proposition de rémunération que nous avançons et que nous proposons pour le PDG de la SOPAC, est comprise entre 1 € et 2 000 € et non pas le chiffre brandi de 2 000 € contrairement aux affirmations que certains colportent. Ce ne sont que des propositions qui seront in fine, décidées par le CA de la SOPAC.

Ensuite, que la limitation du cumul des mandats est un sujet partagé par nous tous, je pense, sur ces bancs, mais qu'il est nécessaire de légiférer d'abord pour définir quels mandats sont concernés, et imposer cette limitation à tous les élus concernés, quelque soit le parti politique auquel ils appartiennent et quelque soit leur lieu d'élection sur le territoire français.

Je note que depuis 2002, la Majorité gouvernementale actuelle et le gouvernement n'ont jamais proposé de texte sur le sujet, ce qui aurait pu être le cas.

Je souhaite rappeler aussi que la loi n'empêche pas un élu d'être à la fois Président et Directeur Général d'une EPL, et de percevoir une rémunération pour son activité.

Enfin, et pour terminer ces rappels, je souhaite rappeler que les agents qui rédigent les comptes rendus des Conseils municipaux ont toute ma confiance, ils exercent sous le contrôle du Secrétaire de Séance, les procès verbaux des séances de Conseil municipal sont validés par l'ensemble des conseillers municipaux, mettre en doute leur probité est inadmissible, je leur fait confiance et leur témoigne aujourd'hui mon respect et ma considération.

Maintenant que ces rappels sont faits, je voudrais revenir sur nos choix politiques, choix politiques que d'ailleurs vous n'êtes pas obligés de partager. Le 17 mars 2008, après que les Niortais nous aient

donné leur confiance pour faire de Niort une ville dynamique, active, solidaire, et se projetant avec enthousiasme dans le 21^{ème} siècle, nous avons pris en main tous les gros dossiers en cours. Le parking de la Brèche, l'Opération de Renouveau Urbain et bien sûr le Pôle Sports. Ce dernier équipement, dont le début des travaux datait de quelques semaines a donc fait l'objet à notre arrivée, et pendant plus d'une année, d'un regard et d'une attention particulière.

En effet, ce projet initié dans les années 2000, dans le cadre du 12^{ème} contrat de plan Etat Région, répondait alors à un certain nombre de constats. Il avait généré de nombreuses études, mais l'évolution sociétale, sociale et financière que nous avons connue entre 2000 et 2008 l'a fait évoluer, d'abord avec la suspension de l'investissement public du grand stade en 2007, puis la campagne électorale qui nous a montré que de nombreux Niortais réclamaient la construction d'un Zénith, las de devoir se rendre à Nantes, la Rochelle, Angoulême ou Bressuire, pour voir leurs artistes préférés.

Mais nous l'avions dit à l'époque, le modèle Zénith n'est pas adapté à une ville comme Niort. On connaît ceux de Limoges, Pau ou Rouen, qui ont vraiment beaucoup de mal.

Ainsi, nous avons pensé que l'Acclameur pouvait répondre à cette attente, en se plaçant qualitativement et quantitativement en tête des salles régionales. Nous avons donc décidé de transformer cette salle afin qu'elle puisse accueillir non seulement des événements sportifs, mais aussi des spectacles culturels et des rencontres d'affaires, et nous avons définitivement abandonné l'idée de financer le grand stade et le centre de recherche sur le sport.

Comme vous le savez, cela nous a coûté environ 5 millions d'euros supplémentaires, mais la Majorité unanime a souhaité prendre cette voie, pour une meilleure satisfaction de nos concitoyens. Notre décision a été argumentée, étayée, elle est parfaitement assumée.

Restait un pan important de la réflexion, le fonctionnement et la gestion de cet équipement. Concernant les coûts de fonctionnement, nous savons qu'ils sont entre 800 000 euros et 1 million d'euros. Les recettes seront générées par des spectacles sportifs, environ une dizaine par an, des spectacles culturels, environ une vingtaine par an, auxquels s'ajouteront des recettes liées à la location de salles spécifiques, pour des manifestations privées.

Enfin, la gestion : devant tous les constats que nous avons faits, et souhaitant faire de cet équipement un lieu attractif, animé et vivant pour nos administrés, nous avons abordé toutes les solutions possibles. La régie directe, il nous est vite apparu que ce n'était ni la compétence, ni le métier de la ville de gérer directement un tel équipement, en raison bien sûr de sa spécialisation, mais aussi parce que nous n'avons aucune vocation à faire le commerce de spectacles quels qu'ils soient, tout en sachant que cet équipement construit avec des fonds publics, peut être et pourra être utilisé par des associations et des clubs.

Nous avons pensé aussi à le vendre, notre collectivité ne s'est pas arrêtée sur cette solution, car nous souhaitons, comme je viens de le dire, qu'il puisse être utilisé dans les meilleures conditions, y compris par des associations ou des clubs, voir des scolaires.

Notre choix politique a donc été clair, nous souhaitons privilégier la gestion mixte, sachant que les intérêts privés ne répondent pas aux objectifs que nous poursuivons et que cette gestion privée représentée par deux entreprises quasi monopolistiques, n'a souvent comme objectif que de faire le maximum de profit.

Ainsi, nous avons souhaité d'abord retenir la formule et lancer une délégation de service public, permettant ensuite à une SEM Niortaise, le cas échéant, d'y répondre, ne serait ce que pour tenir compte du contexte Niortais, de la programmation de notre Scène Nationale, et de notre volonté de garder la main sur des occupations publiques.

Gestion mixte, le cas échéant par une SEM Niortaise, cela signifie mettre la SOPAC en situation de faire face à ce nouveau déficit. C'est ce que nous avons commencé en mai dernier, en autorisant la SOPAC à élargir son objet social et à transformer sa gouvernance.

Mais qu'est ce qu'une EPL ? Et quelles en sont les caractéristiques ? Monsieur Bruno PAULMIER reviendra tout à l'heure sur ce sujet là, mais je vais vous dire au plan politique ce que nous pensons. C'est une structure créée à l'initiative d'une collectivité, toujours présidée par cette même collectivité, c'est un outil au service de l'intérêt général qui rassemble des fonds privés et des fonds publics,

souvent à la croisée des chemins entre l'économie sociale et l'économie traditionnelle, ces structures travaillent dans le sens de l'intérêt général, et elles répondent aux stratégies de développement, définie par les membres qui la composent, dont la collectivité. Leurs résultats sont directement réinvestis dans l'amélioration du service à leurs clients. Elles créent des emplois, et des emplois durables, ainsi, ce sont des établissements qui ne donnent pas la priorité à la création de valeur financière, ni à la rentabilité à court terme.

Par ailleurs, leurs centres de décisions et les emplois ne sont pas délocalisables.

Il existe aujourd'hui 1 073 EPL en activités dont près des deux tiers sont dirigés par des PDG. A Niort nous disposons de trois EPL : La SEMIE, la SEM des Halles et la SOPAC, pour laquelle vous avez décidé en mai dernier de transformer la gouvernance, de passer donc d'un directoire avec Conseil de surveillance, à un Conseil d'administration.

Le chiffre moyen d'une SEM est de 10 millions d'euros, contre 4,2 millions d'euros pour la SEMIE, 1,6 million d'€ pour la SOPAC.

Le nombre de salariés moyen est de 47 personnes, à comparer avec l'effectif de 6 personnes de la SEMIE, de 13 personnes à la SOPAC. On peut comparer aussi avec la SEMTAN qui compte 114 salariés, et SEOLIS qui en compte 335.

De nombreuses SEM sont multifonctions, d'ailleurs un certain nombre d'entre elles, comme à Orléans ou à Nantes, ont débuté leurs activités par la gestion du stationnement.

La situation niortaise de la SOPAC n'a donc rien d'exceptionnel, comme certains voudraient le faire croire. Elle est simplement le reflet d'une évolution dans la gestion publique qui se traduit partout sur le territoire national.

La DSP que nous avons donc lancée, permet à la collectivité de fixer un cahier des charges, et la SOPAC transformée aura toutes capacités à répondre à ces défis, et au delà de répondre le cas échéant à d'autres, si elle le souhaite.

La délibération de ce soir s'inscrit pleinement dans cet enjeu. C'est un choix politique, partagé par l'ensemble des partenaires publics et acteurs locaux actionnaires de la SOPAC. Dans cet esprit, je continue, et la Majorité avec moi, de souhaiter que Pascal DUFORESTEL, qui a les compétences reconnues dans le domaine d'action que souhaite investir la SEM, se porte candidat au poste de Président Directeur Général de la SOPAC. Bien entendu, ce sera au Conseil d'administration de celle-ci de décider de la pertinence de sa candidature, et de la rémunération afférente en fonction du travail à accomplir.

Je rappelle par ailleurs aux membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration de la SOPAC, de bien vouloir ne pas participer au débat, ni voter la délibération, de manière à ne pas entacher d'irrégularité la délibération proposée, en raison de la nature de celle-ci.

Je vous remercie, et je donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, pour quelques éléments d'appréciation complémentaires.

Les membres du Conseil municipal qui siègent au Conseil d'administration de la SOPAC sont : Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Delphine PAGE, Monsieur Christophe POIRIER et Madame Sylvette RIMBAUD. Je vous remercie.

Monsieur PAULMIER

Mesdames et Messieurs, je vous propose quelques éléments d'appréciation sur la délibération qui est à l'ordre du jour du Conseil municipal ce soir, en ce qui concerne les changements de gouvernance et la stratégie de développement de la SOPAC/SOSPACE.

Premier point : un rappel sur le statut juridique particulier des SEM. Ce sont des sociétés anonymes qui sont comme toutes les sociétés anonymes soumises au code du commerce, ce sont aussi des sociétés à capital majoritairement détenu par le secteur public, en particulier les collectivités locales et à ce titre, elles sont soumises à d'autres règles spécifiques, d'autres textes spécifiques.

A ce titre, des règles spéciales sont inscrites au code général des collectivités locales qui imposent notamment aux élus qui siègent dans ces assemblées de sociétés anonymes, de devoir préalablement

disposer d'une autorisation pour pouvoir participer au vote et prendre un certain nombre de décisions au sein de la société d'économie mixte, tel est le cas de la délibération de ce soir, concernant l'option en faveur de la formule Président Directeur Général (PDG), ou formule Président d'un côté, Directeur Général de l'autre.

S'agissant des contrôles qui s'exercent sur les sociétés d'économies mixtes, retenons quelques principes. Le premier c'est qu'elles sont soumises comme toutes les sociétés anonymes, au contrôle de leurs instances, conseil d'administration, assemblée des actionnaires, également un Commissaire aux comptes, s'y ajoute le contrôle du Conseil municipal qui s'exerce de différentes façons, le rapport annuel d'activités de la SEM qui est présenté en Conseil municipal, le contrôle de chaque contrat qui lie la collectivité avec la société d'économie mixte, et puis des décisions, comme l'adoption de certains tarifs, qui reste de compétence du Conseil municipal, la SEM n'ayant pas la possibilité de décider elle-même de la qualité de ses recettes.

S'ajoutent également le contrôle de légalité qui s'exerce sur toutes les délibérations de la société d'économie mixte, puisqu'elles sont transmises au Préfet, le juge financier, la chambre régionale des comptes exerce un contrôle sur les SEM, et puis enfin, plusieurs réseaux de sociétés d'économies mixtes veillent à leur bonne tenue, c'est le cas de la Fédération Nationale des entreprises publiques locales ou le réseau SCET, les deux réseaux auxquels appartient la SOPAC.

Sur le plan économique, Madame le Maire l'a dit, en France les SEM représentent un millier de sociétés, l'essentiel étant des SEM, quelques autres étant des sociétés publiques locales, nouvelle formule, et la quasi-totalité des Sociétés d'Économies Mixtes (SEM) a retenu la formule Conseil d'administration et Direction générale plutôt que Conseil de surveillance et directoire, à la différence jusqu'ici de la SOPAC et de la SEMIE.

Celles qui ont la formule Conseil d'administration, ont choisi pour la plupart d'entre elles la formule Président Directeur Général, c'est le cas de 597 sociétés en France qui sont dirigées par un PDG.

Toujours sur le plan économique, le volume d'activités est extrêmement diversifié, les SEM exercent leur action dans le domaine de l'aménagement, du logement et en particulier du logement social, du développement économique et des services, c'est le cas de la SOPAC, au total 11 milliards de chiffre d'affaire au niveau national. Dans les seuls services, 4,3 milliards soit en moyenne par société dans ce domaine, 9 millions d'euros. Madame le Maire l'a évoquée tout à l'heure, on pourrait dire seulement 1,6 million pour la SOPAC, même remarque concernant le logement puisque le chiffre d'affaire des 226 SEM qui exercent dans le domaine du logement représente 3,4 milliards, soit environ 15 millions en moyenne et 4,2 millions seulement pour la SEMIE. 70 000 emplois au niveau national, 50 000 équivalents temps pleins, soit en moyenne nationale 47 équivalents temps pleins, 45 en région Poitou-charentes, on voit qu'on est dans la même tendance.

Les sociétés de services, les entreprises publiques locales de services sont plus nombreuses, 70 équivalents temps pleins en général, la SOPAC seulement 13. Dans les SEM de logements, un peu moins de personnel à la SEMIE, 6 seulement.

La formule multi gestion est un outil qui maintenant est éprouvé, notamment dans les grandes villes, et là où se constate un développement territorial reconnu, vous avez l'exemple de Nantes, avec une société qui gère le stationnement, des salles, piscine, patinoire, camping, port, un certain nombre d'équipements de loisirs avec là aussi le chiffre d'affaire qui est indiqué, 14 millions. C'est le cas là aussi à Brest, avec la formule stationnement, Palais des Congrès, salles de spectacles etc., à Rennes également, stationnement, gestion de salles, spectacles, patinoire, télésurveillance, et Orléans en gestion. Je n'ai pris ici que quelques exemples où existe y compris l'activité stationnement.

En Poitou-charentes, la SEM est la formule qui a été retenue aussi pour un certain nombre de salles, d'espaces évènementiels phares, citons le centre de conférences de Poitiers qui est géré par une SEM, au pôle multimodal de la gare, l'espace Carat à Angoulême qui est géré également par une SEM, à la Rochelle, les espaces Forum des Pertuis et espace Encan, et puis évidemment la célèbre SEM du Futuroscope qui a réalisé et créé ce parc de notoriété maintenant internationale.

Revenons quelques instants sur l'actionnariat de la SOPAC qui contient des atouts à mobiliser pour le projet de territoire. La SOPAC a un capital social de 3 500 000 € un peu plus élevé que la moyenne nationale cette fois, détenu à hauteur de 70% par la Ville, les autres actionnaires détiennent 1 million d'€ soit environ 30%. Mais il a été fait le choix que ces actionnaires détiennent 6 voix sur 11 au Conseil de surveillance sortant, et ce sera la même formule dans le Conseil d'administration. La Ville détient 5 sièges.

Sont présents au capital des acteurs publics comme la CAN et la CCI, des acteurs mutualistes majeurs comme la MACIF et la MAIF, des établissements financiers, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, et d'autres acteurs privés, à signaler en particulier le centre Leclerc : la société Trente Ormeaux.

On a donc à ce jour un calendrier de processus de transformation qui est à l'œuvre, avec des réflexions qui ont été ouvertes depuis l'année 2000, du côté de la SEM d'une part et puis du côté de la Ville avec le lancement de la délégation de service public de L'Acclameur, une réflexion qui a été ouverte y compris avec la fédération des SEM, l'étude par la SOPAC des différents exemples des SEM que j'ai cités tout à l'heure, et puis une délibération importante qui a été votée au Conseil municipal le 9 mai 2011 qui proposait l'élargissement de l'objet social de la SEM, et du côté des instances de la SEM, une délibération du Conseil de surveillance de la SOPAC le 13 mai prise à l'unanimité, une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAC le 24 juin prise également à l'unanimité.

La procédure n'est pas terminée, il reste de nombreuses étapes, en particulier fin octobre une première réunion du Conseil d'administration de la SOPAC, en remplacement de son Conseil de surveillance, qui procédera à l'élection du Président, qui prendra la décision de la formule Président Directeur Général ou Président d'un côté, Directeur Général de l'autre, qui se prononcera également sur la modification du nom, et qui pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

En décembre 2011, la SEM sera invitée à apporter à la Ville une réponse approfondie sur le projet de délégation de service public pour L'Acclameur, et l'attribution de la délégation de service public se fera au Conseil municipal si possible en juin 2012. A ce moment là, et à ce moment là seulement, il faudra que la SEM soit en mesure de mettre en œuvre très rapidement un véritable projet d'entreprise publique locale, afin de répondre à l'ensemble des exigences qu'elle aura décidé d'honorer vis-à-vis de la Ville.

Madame le Maire

Je vous remercie. Je crois qu'il était utile, à la fois pour nous tous et pour les spectateurs de savoir exactement ce qu'était une SEM, et voir comment le fonctionnement et le contrôle en étaient régis. Avant de passer à la délibération proprement dite, je vais demander si certains souhaitent prendre la parole.

Alain BAUDIN

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

En préambule à mon intervention, après votre exposé et celui du Directeur Général des Services, je tiens à préciser que notre groupe a toujours été favorable aux SEM.

Même si à Niort jusqu'à aujourd'hui c'était un Conseil de surveillance et à directoire. Nous n'avons pas contesté le changement de gouvernance avec un PDG.

Je pense et ça a été dit, les SEM pèsent dans l'économie. Ça a été rappelé à l'instant, il y a des acteurs locaux qui participent au capital de nos SEM.

Mais pour revenir à la convocation de ce soir, je crois que nous aurions pu éviter les dépenses d'un Conseil municipal, si la délibération relative à la gouvernance de la SEM nous avait été présentée différemment le 19 septembre dernier.

En effet, notre sensibilité de gauche n'avait pas voulu prendre part à un vote sur une délibération qui nous posait plusieurs interrogations :

- Le vote nominatif de l'élu de la majorité municipale, en la personne de Pascal DUFORESTEL au poste de PDG de la SEM SOPAC en lieu et place de son Conseil d'Administration.

- L'attribution d'une rémunération à l'intéressé qui, si elle peut se justifier pour le poste à pourvoir, nous paraissait peu morale dans le contexte. Souvenez vous, dans cette même enceinte nous avons voté, sur votre proposition Madame le Maire, le retrait de plusieurs délégations municipales au 1^{er} Adjoint. Par ailleurs, en tant qu'Elu régional, Pascal DUFORESTEL a confirmé qu'il n'assumait plus la présidence de la commission « Vivre ensemble » pour dégager une journée et demi hebdomadaire de son temps. Tout cela est en soit compréhensible, mais dans ces conditions le maintien de toutes ses indemnités sans partage nous interpelle.

- Même si l'on est un adepte du « travailler moins pour gagner plus », il y a des limites en toute chose !

Pour l'instant, la délibération de ce soir corrige les modalités concernant le vote du PDG qui se fera bien au sein du CA de la SEM mais laisse un flou, dans un contexte de cumul d'indemnités, à propos de la rémunération qui reste modulable dans une fourchette de 1€ à 2 000 € c'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

Jérôme BALOGÉ

Ce soir, ce n'est le procès de personne bien sûr, surtout pas dans un Conseil municipal, ce n'est pas son rôle, et ce n'est pas encore non plus le procès des SEM parce qu'en tous cas nous ne voulons pas l'instruire. Nous sommes favorables à l'économie mixte, nous l'avons souvent promue dans ce Conseil municipal, et à la participation des salariés, au capital également.

Nous sommes ici ce soir car la légalité l'a emporté et nous nous en réjouissons. Ce qui menace, et c'est le problème à Niort me semble-t-il, tous les pouvoirs de gauche mais aussi de droite nous l'entendons très bien, dès lors qu'ils durent trop, dès lors qu'ils se déconnectent de la réalité, c'est de croire qu'ils sont libres de tout faire, c'est de cela dont vous êtes victimes et c'est la raison pour laquelle nous sommes à nouveau convoqués aujourd'hui.

Nous vous avons interpellés sur ce dossier qui nous semblait, comme l'a rappelé mon collègue Alain BAUDIN, épineux, délicat, sur le plan politique et moral, en commission, loin des médias, loin de la publicité et du Conseil municipal, vous n'avez pas entendu. L'opposition vous a mis en garde publiquement en Conseil, enjoint de renoncer à cette délibération, vous n'avez pas entendu. Les Niortais se sont émus, vous n'entendez toujours rien, la Préfecture vous a retoqué cette délibération et ce soir vous récidivez.

Ce Conseil exceptionnel ne méritait pas cela me semble-t-il, il méritait une abrogation pure et simple comme la Préfecture le demandait, de la délibération litigieuse et au lieu de cela, vous reportez, comme ça l'a été expliqué vers le Conseil d'Administration de la SOPAC, la décision ultime.

Alors sur la forme vous vous conformez à la loi, on s'en réjouit une nouvelle fois, et j'entends dans vos propos Madame le Maire les formes qu'il faut respecter et sur lesquelles nous nous entendons désormais, mais sur le fond rien n'a changé. Le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général et des rémunérations, quel que soit leur montant, nous paraissent peu saines et Niort étouffe d'un tel système où trop souvent les mêmes succèdent aux mêmes, et les mêmes se partagent les mêmes choses, cette délibération reste inacceptable donc il est clair que ce soir encore nous voterons contre cette délibération. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

D'abord une première remarque qui concerne tout le monde, c'est de se féliciter de la possibilité de mener un débat à son terme, de mener un débat jusqu'au bout, possibilité qui ne nous a pas été donnée lors du précédent Conseil municipal puisque l'opposition de droite avait finalement décidé de ne pas prolonger ce débat et de l'arrêter net. Donc moi je suis heureux de pouvoir le mener à son terme et c'est la première et principale raison, le principal motif, le principal intérêt au fait d'avoir un Conseil municipal extraordinaire parce que sa fonction première c'est de parler devant les Niortais, au nom des Niortais qui nous ont élus et qui, il est vrai, se sont posés un certain nombre de questions devant le bruit, ce sera un terme suffisamment neutre qu'on pourra accepter les uns et les autres, le bruit provoqué à la fois par des questions tout à fait légitimes et puis par des interrogations un petit peu plus subtiles qu'il n'est pas question ce soir de retravailler ou de rediscuter.

Je tiens tout de même à pointer une nouvelle fois une contradiction dans les propos de Jérôme BALOGE qui d'un côté se félicite du retour à la légalité et puis d'un autre s'étonne d'une récidive. De quoi parle-t-on ? On parle au niveau de ce qui est légal, d'une illégalité de forme c'est-à-dire simplement d'une expression qui n'est pas conforme à ce qu'aurait dû être la délibération. En aucun cas la Préfecture ne remet en cause le fond du sujet et d'ailleurs la délibération qui vous est proposée, conformément à ce qu'a rappelé Madame le Maire en début de séance est strictement identique dans ses intentions et dans ses objectifs à la première, donc oui nous récidivons sur le fond, oui nous sommes heureux de pouvoir enfin aller au bout d'un débat que vous n'aviez pas souhaité dans un premier temps, et oui c'est une décision opportune puisqu'elle correspond à un équipement absolument unique, singulier dans le paysage niortais, dans le paysage d'une ville de 60 000 habitants, dont nous avons décidé finalement, on s'en est même expliqués la dernière fois, d'adapter le mode de relation entre la Ville et cet équipement pour pouvoir avoir ce qu'on a appelé une sortie par le haut.

Concernant l'élément sur la rémunération, je tiens à dire une toute petite chose, je me félicite encore une fois qu'un Conseil municipal, dans le cadre d'un exercice de gouvernance publique vis-à-vis d'une SEM, c'est ce qui a été expliqué, donne un plafond de rémunération de 2 000 € un plafond de rémunération, pas une rémunération, un plafond dont j'aimerais voir l'existence dans l'ensemble des entreprises privées du CAC 40 par exemple. C'est un plafond, nous ne donnons pas la possibilité d'aller au-delà, en deçà ce sera la décision de la SOPAC. Je crois qu'on ne peut pas être plus clair et plus transparent, ce sont quand même, je tiens à le dire et je m'arrêterai là, des éléments qui ont été clairement présentés lors de la première délibération, mais que vraisemblablement il fallait représenter une seconde fois.

Nicolas MARJAULT

Dans les interventions de Monsieur BAUDIN et Monsieur BALOGE, il est surtout question de morale, pas véritablement de politique. Pas de question de fond, à l'heure où finalement le débat politique local a quand même cruellement manqué d'éthique ces dernières semaines, et sur ce point il faudrait quand même se poser la question : qui devrait aujourd'hui s'indigner ? J'entends beaucoup Monsieur BALOGE s'indigner, comme d'habitude, je n'ai pas eu le sentiment qu'il était l'objet ces dernières semaines, de « traits empoisonnés » pour reprendre la formule de Beaumarchais dans le barbier de Séville, je n'ai pas eu le sentiment qu'il y avait toute une légitimité pour s'indigner à l'heure où je le rappelle quand même, s'il est des élus qui conservent un pied dans le monde du travail et un pied au service de la collectivité sans jamais en tirer profit, ni matériel ni financier et encore moins moral, ce sont bien les élus de notre groupe et j'entends tout à fait le discours de Madame le Maire en introduction, mais je tiens vraiment à revenir sur cette spécificité parce que dans cette approche défendue au jour d'aujourd'hui à l'heure du politique, on globalise, on mélange et je trouve ça dommage.

Alors moi j'entends bien qu'on soit passé du « Figaro » au « Nouveau Détective » à droite, j'entends bien que les faux dévots aujourd'hui se prennent à donner des leçons de morale, j'entends aussi le

talent d'acteur pour endosser il y a 6 mois à peine la mort du Centre-ville transformé en Gotham city et maintenant que vous avez abandonné votre Batmobile vous voilà revenu sur une nouvelle légende noire, j'entends bien cette récurrence des fonctionnements politiques, mais qui doit s'indigner ? Ceux qui souhaitent constamment le débat de fond sur la course folle de la rumeur ou ceux qui préparent et projettent toujours le projet municipal de fond aux folles ambitions électoralistes de celles et ceux qui à mon avis, ne seront pas étrangers à une campagne législative à venir ?

Alors, calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose disait l'autre, car au final qui a véritablement lu cette délibération ? Moi c'est ça qui me fascine et encore à nouveau aujourd'hui, j'ai franchement l'impression qu'on peut en refaire des Conseil municipaux extraordinaires, Madame le Maire, j'ai l'impression qu'on peut en faire encore des dizaines, puisqu'on en est au stade premier de la lecture, alors au stade premier de la lecture, si les Niortais d'ailleurs la lisaient, il faudrait presque la publier, ils découvriraient un seul fait nouveau, le choix d'une présidence exécutive pour la SOPAC, un seul objectif, conserver la maîtrise publique du développement économique du territoire, et un seul calendrier, le temps de l'attribution de la DSP. Je me souviens très bien d'un Théophrasque qui ironisait sur le PDG à 1 € j'oserais presque lui conseiller d'ironiser demain sur un PDG en CDD, puisque je vous rappelle quand même que c'est le temps de l'attribution de la DSP, jusqu'en juin 2012 et j'ose à peine ironiser sur le fait que c'est sous le contrôle des représentants du peuple, ça fait beaucoup pour un modèle de capitalisme débridé. Moi j'aimerais que tous les PDG de Niort ou d'ailleurs, soient dans de telles conditions de contrôle public, je vous assure que la morale, si elle est bafouée, ce n'est certainement pas ici en ce moment même.

Alors on s'est dit malgré tout qu'une délégation de service public de plusieurs millions d'euros aurait mérité un tout autre débat, et là sincèrement on a de quoi être déçus parce qu'elle couvre quand même un champ aussi conséquent que l'évènementiel sportif, l'évènementiel économique, l'évènementiel culturel, tout ceci méritait quand même un débat de fond, or de fond il n'en fut jamais question. On se dit enfin que ce qui pourrait constituer demain au pire un éléphant de mer en forme d'abîme financier, ou au mieux le premier levier de développement économique du territoire, on se dit que tout ceci méritait une passe d'armes, méritait une réflexion. Après tout, est-ce qu'on est à l'échelle de la municipalité ou à l'échelle du territoire, à l'heure où justement on rebat les cartes, à l'heure où on projette des rayonnements, à l'heure où on projette de refondre la question du développement économique, de fond, malheureusement, sur ce point non plus il n'en fut pas question, c'est à croire qu'on ne s'intéresse aux sujets de fond que lorsqu'il n'y a ni caméras ni journalistes, c'est à croire que tant qu'on n'est pas sûr de faire la une, on s'efforce de ne surtout pas fabriquer l'actualité.

Alors voilà pourquoi encore une fois et jusqu'au bout, nous ne céderons pas à la houle de la personnalisation, voilà pourquoi jusqu'au bout nous ne céderons pas au typhon des légendes noires et même si certains sont prêts à remplir leur arche électorale à peu de frais, moi je pense que contre vents et marées, les élus communistes et tous les autres devront se garder de crier avec les loups, qu'ils soient de mer ou de terre.

Bernard JOURDAIN

Je crois qu'il faut qu'on prenne note des paroles de Monsieur BALOGÉ qui parle de dépersonnalisation des débats. Jusqu'à maintenant ce n'était pas le cas, je crois que beaucoup d'attaques sont apparues et je crois que souvent on est allé trop loin, et je pense que c'est encore avec ses principes que Pascal DUFORESTEL à fait des choix, effectivement il a fait le choix de réduire ses activités, mais je crois aussi qu'il connaît ses limites, je crois qu'il sait où mettre toutes ses énergies. Et je pense qu'aujourd'hui, en faisant le choix de se battre et d'être en place pour la SOPAC pour construire la DSP, il fait le choix de construire et de mettre toute son énergie sur un projet de territoire et de la Ville de Niort, on ne peut que s'en féliciter, donc je souhaiterais que dans ces débats, les hommes restent de côté, même si certaines délibérations ne plaisent pas à tout le monde.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Elisabeth BEAUVAIS

Madame le Maire, nous vous remercions du cours magistral que nous venons d'avoir, et je trouve que la pièce de théâtre que vous êtes en train de jouer a été parfaitement répétée par tous les acteurs de votre majorité, à entendre la prestation de Nicolas MARJAULT, je pense qu'une telle répétition montre bien qu'il y avait un problème et que, nous le répétons une fois de plus, nous avons été dans la légalité, d'ailleurs c'est pour cela que vous nous avez re-convoqués, même si vous vous en êtes aperçue avant ce que la Préfecture vous ait écrit, c'est pour ça que vous avez re-convoqué ce Conseil municipal ce soir.

Donc si vraiment vous étiez tout blanc, si j'ose dire, pourquoi se réunir ce soir, il y a vraisemblablement eu quelque chose qui a nécessité que vous re-convoquiez le Conseil ce soir.

Alors nous, nous sommes dans notre droit, nous ne faisons pas la morale comme on vient de nous la faire, comme si vous étiez vraiment tout blanc, que vous n'avez rien à vous reprocher.

Je voudrais revenir sur deux points qui nous ont particulièrement heurtés. Nous n'avons jamais mis en doute la probité du personnel administratif, et si nous avons demandé les bandes d'enregistrement, d'ailleurs vous avez refusé, ce n'était pas pour mettre en doute le compte-rendu du personnel administratif. Jamais nous n'avons mis en doute la probité des administratifs. Nous étions dans notre bon droit, vous avez refusé de nous communiquer ces bandes, ceci montre bien alors que ce soir vous avez nommé ceux qui ne devaient pas participer au vote, il aurait fallu le faire la première fois, et ça aurait été beaucoup plus clair pour tout le monde, il n'y aurait pas eu ces doutes qui ont engendré cette remise en cause de la légalité de cette délibération.

Jérôme BALOGÉ

Beaucoup de choses ont été dites, ce Conseil municipal en rajoute à peine et je n'ai pas envie d'en rajouter à mon tour, mais ce qui me frappe et ce qui m'étonne vraiment, c'est que depuis le début de ce dossier vous êtes dans le déni. Encore une fois, on vous a alertés tellement de fois, et on est dans le déni total, et là encore en entendant mes collègues de la Majorité, je mesure encore ce déni.

Franchement, cette illégalité est de forme mais elle est énorme, nous sommes restés sur un terrain strictement politique mais je vous invite quand même à mesurer l'erreur que ça représente et la Préfecture a fait droit à notre demande parce que nous sommes restés sur ce terrain politique, mais n'allez pas réduire la portée de cette faute qui est non seulement contraire à la loi, et aussi contraire à beaucoup d'autres choses, ce qui en fait également une faute politique, là-dessus j'aimerais que les choses soient claires parce que l'Opposition comme l'a rappelé ma collègue, est dans son droit, elle a fait son travail, elle l'a bien fait et en plus on lui a dit qu'elle avait raison. Maintenant on est là ce soir pour récupérer cette erreur, on est là uniquement en raison de votre faute, nous repassons cette délibération et nous allons peut-être tout à l'heure passer au vote.

Patrick DELAUNAY

Je vois que nous surfons encore sur une vague de propos agressifs, voir nauséabonds de la part de l'opposition de droite, je tiens à bien souligner l'opposition de droite et la politique n'en sort pas grandie, donc on est passé au dernier Conseil de l'anormal à l'immoral, de l'immoral à l'illégal, comme un cadavre exquis de petites factures, et maintenant encore en lançant ces mots, vous avez jeté le doute. Faute de vérité on crée la rumeur, là je reprends des mots de ce soir, illégalité, système, déni, il doit y avoir quelque chose, la faute énorme, cette faute judéo-chrétienne qui nous tombe dessus c'est pernicieux et c'est bien peu morale. Excusez-moi.

Pour notre groupe en tous cas pas de doute, le fond est légal, les fonctionnaires de la Ville sont honnêtes, je soutiens la candidature de Pascal DUFORESTEL, qui est la plus adaptée, la moins coûteuse pour les deniers publics, donc morale. Que cherchez vous ? Peut être faire le show, mais je ne vous demande qu'une chose, de patienter, l'Acclameur n'est pas encore ouvert.

Alain PIVETEAU

Juste deux remarques, puisqu'on ne peut pas laisser passer des propos qui laissent à penser qu'il y a, je cite, une énormité, l'illégalité est énorme. Il faut savoir que la justesse juridique d'un acte administratif de ce type là est extrêmement compliquée, mais c'est vrai pour tous les actes, un exemple, la prise de parole, vous vous offusquez du fait qu'on n'ait pas anticipé, qu'il ne fallait pas avoir de prises de paroles. Savez vous par exemple que c'est une jurisprudence qui active le fait de pouvoir parler ou pas parler. Ça veut dire quoi ? Ce n'est pas noir ou blanc, rien que sur cette prise de parole, pourquoi ce soir on prend cette précaution, parce que vous avez volontairement décidé de faire du bruit, mais moi je vais vous dire, je le regrette, il y a une faute de forme, vous entendez bien, est ce que vous allez reconnaître oui ou non, que la proposition est la même, et si oui, et si vous pensez qu'il y a une illégalité énorme, dites ce soir que cette délibération est illégale, on vous écoute, c'est pourtant la même, alors expliquez ça aux Niortais, pourquoi ne pas s'opposer simplement sur le fond, alors dernière chose, nous ne parlons pas, il y a un malaise, nous nous exprimons, il y a du théâtre, alors là ça nous laisse un espace politique extrêmement restreint.

Madame le Maire

Je vous remercie. D'autres prises de position ? Et bien nous allons passer à la délibération, il vous est demandé à travers cette délibération, au vu d'un certain nombre d'articles du code du commerce, du code général des collectivités territoriales, je pense que vous l'avez lue cette délibération, au vu des délibérations du Conseil municipal du 9 mai 2011, de l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAC du 24 juin, considérant aussi que la délibération adoptée par le Conseil municipal devra être abrogée, je vous demande d'adopter la délibération que vous avez reçue et qui a donné lieu au débat que je viens de mener ce soir.

Alain BAUDIN

Je voulais simplement dire que dans la mesure où j'ai le pouvoir de Sylvette RIMBAUD qui est par ailleurs administrateur de la SOPAC, je ne prendrai pas part au vote.

Christophe POIRIER

Bien que vous l'ayez dit Madame le Maire dans votre propos liminaire et puisqu'il faut s'entourer de toutes les précautions, je dis très distinctement dans le micro que je ne prendrai pas part au vote ce soir.

Amaury BREUILLE

Madame le Maire, étant administrateur de la SOPAC, je ne prendrai pas part au vote.

Pascal DUFORSTEL

Etant également administrateur de la SOPAC, je ne prendrai pas part au vote.

Madame le Maire

Je ne vais pas revenir sur les propos qui ont été tenus pendant ce débat, simplement la morale des uns est quelquefois étonnante, celle des autres peut l'être aussi, ce que je peux affirmer aujourd'hui, c'est que dans cette enceinte la morale et l'honnêteté me semble-t-il, je le crois, sont partagées pour tout le monde et par tous, je pense que le débat de fond sur lequel vous n'avez pas répondu d'ailleurs, puisque le débat de fond sur la gestion de l'Acclameur n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'opposition de droite, par contre vous ne manquez pas d'esprit en voulant parler d'autres problèmes

de fond que sont des indemnités, ou le cumul des mandats, ce n'est pas l'objet de cette délibération. Et simplement je voudrais vous dire, Madame BEAUVAIS, et j'en terminerai par là, que vous n'étiez pas au dernier Conseil municipal et vos amis ont quitté la salle, ce qui nous a empêché de pouvoir discuter convenablement.

Enfin, j'attends que vous déclariez cette délibération illégale, et on verra ce qui se passera. Je vous remercie.

PROCES-VERBAL